



Élisabeth Meier: L'appareil d'occupation allemand à Lyon, 1942-1944.
Composition, fonctionnement et politiques de répression, in: Francia 41 (2014), S.
301-319.

DOI: 10.11588/fr.2014.0.40753

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ÉLISABETH MEIER

L'APPAREIL D'OCCUPATION ALLEMAND À LYON,
1942–1944

Composition, fonctionnement et politiques de répression

Lyon est resté gravé dans la mémoire collective française comme « capitale de la Résistance » mais aussi comme lieu de répression et de massacres perpétrés sous l'autorité de Klaus Barbie, chef de la Gestapo lyonnaise¹. La prévalence de ces deux « lieux de mémoire » s'explique par la médiatisation du procès Barbie en 1987 et l'impact important de la prise de paroles de ses victimes², mais également par les axes de recherche développés dans les ouvrages traitant de Lyon pendant la guerre, soit la Résistance ou la vie quotidienne sous l'Occupation³. Toutefois, l'appareil d'occupation allemand, qui s'installe à Lyon après l'invasion de la zone Sud en novembre 1942, n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie⁴. L'une des raisons semble être la barrière de la langue. En effet, les sources allemandes n'ont pas ou peu été utilisées par les historiens français dans leurs recherches. Les chercheurs allemands se sont penchés quant à eux essentiellement sur la guerre et l'occupation à l'Est de l'Europe. Toutefois, un courant historiographique relativement récent, à la pointe duquel se trouve l'Institut historique allemand de Paris⁵, a orienté ses recherches sur l'occupation allemande en France, étudiée par le biais des sources laissées par les services allemands⁶. Des histo-

- 1 Cet article s'appuie sur les deux mémoires de master rédigés dans le cadre du cursus intégré franco-allemand TübAix: Élisabeth MEIER, *L'organisation de la répression allemande à Lyon, 1942–1944*, Aix-Marseille université 2011 et ID., *Die Akteure der deutschen Repression in Lyon im Spiegel der »Täterforschung«*, Eberhard-Karls-Universität Tübingen 2012.
- 2 Voir Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris 21990.
- 3 Voir entre autres Henri AMORETTI, *Lyon capitale, 1940–1944*, Paris 1964; et les ouvrages de Marcel RUBY et Gérard CHAUVY, spécialistes de l'Occupation à Lyon.
- 4 Jacques NATALI, *L'occupant et l'occupation allemande à Lyon de 1940 à 1944, mémoire de maîtrise*, université Lumière Lyon 2 1975. Son travail se penche surtout sur la vie quotidienne des soldats et sur la composition des unités de la Wehrmacht stationnées à Lyon, ainsi que sur l'exploitation économique.
- 5 Claude CARLIER, Stefan MARTENS (dir.), *La France et l'Allemagne en guerre (septembre 1939–novembre 1942)/Deutschland und Frankreich im Krieg (September 1939–November 1942)*. Actes du XXV^e colloque franco-allemand à Wiesbaden, 16–19 mars 1988, Paris 1990; Stefan MARTENS, Maurice VAÏSSE (dir.), *Frankreich und Deutschland im Krieg (November 1942–Herbst 1944)*. Okkupation, Kollaboration, Résistance/La France et l'Allemagne en guerre (novembre 1942–automne 1944). Occupation, Collaboration, Résistance, Bonn 2002.
- 6 Les deux ouvrages allemands de référence, Eberhard JÄCKEL, *Frankreich in Hitlers Europa. Die deutsche Frankreichpolitik im 2. Weltkrieg*, Stuttgart 1966; et Hans UMBREIT, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich, Boppard am Rhein 1968*, restent pertinents mais ont longtemps constitué les seuls livres écrits à ce sujet. Hans LUTHER, ancien commandeur du Sipo-SD de Bordeaux, a rédigé en 1957 un ouvrage sur la Résistance en France, mais son livre est teinté d'idéologie et empreint d'une volonté de justification des politiques d'occupation. Hans LUTHER, *Der franzö-*

riens tels que Peter Lieb, Gaël Eismann et Ahlrich Meyer se sont consacrés aux politiques répressives du Sipo-SD et du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) ou encore aux tribunaux militaires de l'occupant⁷. Ils ont ainsi renouvelé les thématiques de recherche, longtemps centrées en France autour du régime de Vichy et de la Résistance.

C'est l'approche qui a été choisie pour l'étude des services d'occupation allemands à Lyon. On s'attachera à montrer les structures administratives tant militaires que policières, leurs fonctions, la collaboration des différents services et leurs responsabilités respectives dans l'application particulièrement sévère des politiques d'occupation et de répression. Les sources utilisées sont essentiellement des documents de l'administration militaire et du Sipo-SD, conservées aux Archives nationales et au Centre de documentation juive contemporaine à Paris, au Bundesarchiv à Berlin et à Fribourg-en-Brisgau. Ces sources ont permis de retracer le cadre général de la mise en place des services allemands en zone Sud et leurs attributions, ainsi que les politiques de répression et de persécution appliquées en France. Cependant, ainsi que le souligne Stefans Martens, «vu d'en haut, nous avons une connaissance solide de la suite des événements [après 1942 et la nomination d'un chef supérieur des SS et de la police]; ce qui nous manque, c'est la vision et le raisonnement au niveau des acteurs au bas de l'échelle»⁸. En effet, il est essentiel d'évaluer les mécanismes du pouvoir au niveau local et le degré de liberté d'action et de prise de décision laissés aux responsables militaires et policiers sur place. Les rapports du commandant de la région militaire France-Sud ou de l'*Arbeitseinsatzstab* à Lyon se sont révélés précieux pour étudier le développement de la situation au quotidien, et notamment à partir du printemps 1944. Enfin, les documents du Service de recherche des crimes de guerre ennemis, conservés aux archives départementales du Rhône, ainsi que les sources judiciaires du Service central de l'administration de la justice de Ludwigsburg, fondé en 1958 pour l'élucidation des crimes nazis, complètent le corpus.

Cet article présentera les composantes de l'appareil d'occupation allemand à Lyon et les acteurs de la répression, dont Werner Knab, chef du Sipo-SD lyonnais tombé dans l'oubli après la guerre, et tâchera de souligner le partage des tâches répressives entre militaires et policiers. Il montrera, à travers l'évolution de la politique d'occupation menée par les services militaires et policiers, les différents facteurs de la radi-

sische Widerstand gegen die deutsche Besatzungsmacht und seine Bekämpfung, Tübingen 1957 (Studien des Instituts für Besatzungsfragen, 11).

- 7 Peter LIEB, *Konventioneller Krieg oder NS-Weltanschauungskrieg? Kriegführung und Partisanenbekämpfung in Frankreich 1943–44*, Munich 2007; Gaël EISMANN, *L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du MBF, 1940–1944*, dans: ID., Stefans MARTENS (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de «maintien de l'ordre» en Europe occupée, 1939–1945*, Paris 2006, p. 127–167; Regina M. DELACOR, *Attentats und Repressionen. Ausgewählte Dokumente zur zyklischen Eskalation des NS-Terrors im besetzten Frankreich 1941/42*, Stuttgart 2000; Gaël EISMANN, *Hôtel Majestic, Ordre et sécurité en France occupée (1940–1944)*, Paris 2010; Ahlrich MEYER, *Die deutsche Besatzung in Frankreich 1940–1944. Widerstandsbekämpfung und Judenverfolgung*, Darmstadt 2000; Thomas J. LAUB, *After the Fall. German Policy in Occupied France, 1940–1944*, Oxford 2010.
- 8 Stefans MARTENS, *Pour une histoire de l'Occupation, 1940–1944*, s. d., texte publié sur le site Internet de l'Institut d'histoire du temps présent, www.ihtp.cnrs.fr/prefets/hist_occupation_martens.html, site consulté le 28 octobre 2010.

calisation de la politique répressive qui atteint son acmé à l'été 1944, lors des massacres »sauvages« de juifs et de résistants en région lyonnaise.

L'administration militaire à Lyon, centre de la »région militaire France-Sud«

À la suite de l'invasion de la zone Sud par les troupes allemandes, Lyon est choisi comme centre des services militaires dans la »zone nouvellement occupée« et accueille l'état-major du commandant de la région militaire France-Sud, le général Heinrich Niehoff. Âgé d'une soixantaine d'années, il a été auparavant à la tête de l'Oberfeldkommandantur de Lille⁹. La principale mission du commandant de la région militaire France-Sud est celle du MBF en zone occupée: la défense des intérêts et de la sécurité des troupes allemandes présentes sur le sol français, la surveillance de l'administration et de l'économie du pays occupé - notamment son exploitation économique - et le »maintien de l'ordre et de la sécurité«¹⁰. L'organisation de ses services n'est cependant pas celle de l'état-major du MBF, divisé en *Verwaltungsstab* et *Kommandostab*¹¹. En effet, afin de préserver l'illusion de souveraineté du gouvernement de Vichy dans l'ancienne zone dite libre, celle-ci n'obtient pas le même statut que la zone occupée. Elle n'est pas placée sous l'autorité du MBF, mais directement sous celle de l'Oberbefehlshaber West. Elle est considérée comme un secteur d'opération, dans lequel une administration militaire ne doit pas être instaurée¹². Son statut change à deux reprises au cours de la période d'occupation. Elle est subordonnée dans un premier temps au MBF à partir du 1^{er} août 1943¹³, mais ce changement, qualifié de »mesure militaire allemande unilatérale«, est strictement interne à l'appareil administratif allemand¹⁴. On constate une nouvelle fois le souci de maintenir l'illusion de la souveraineté du régime de Vichy, puisque le MBF ne donne pas directement ses ordres à Vichy en zone Sud, mais le fait par l'intermédiaire du commandant de la région militaire France-Sud, qui reste l'interlocuteur des Français pour ce qui concerne cette zone. Il faut attendre le 1^{er} mars 1944 pour la mise en place d'une véritable administration militaire en zone Sud¹⁵. Cette modification se traduit par la création de la section »Administration et Économie« (*Abteilung Verwaltung und Wirtschaft*) au

9 Rita THALMANN, *La mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris 1991, p. 33.

10 Archives nationales (AN), AJ 40/449, Deuxième ordre fondamental du commandant en chef des forces armées allemandes sur le front occidental: fonctions et attributions du commandant de la région militaire France-Sud, OB West, 25 janvier 1943, p. 1.; AN, AJ 40/449, Organisation et devoirs du commandant de la région militaire France-Sud, état-major administratif du MBF, Paris, 5 février 1943, p. 1.

11 THALMANN, *La mise au pas* (voir n. 9), p. 25.

12 Beate HUSSER, *Les autorités allemandes d'occupation en France à travers les archives allemandes (conservées en Allemagne). Aspects de la répression et de la persécution (1940-1944)*, mémoire de maîtrise d'études franco-allemandes, université Paris 3 1997, p. 83.

13 AN, AJ 40/449, Télégramme du chef de l'OKW Keitel, s. d.

14 AN, AJ 40/965, Prescription légale dans la région militaire France-Sud, Commandant de la région militaire France-Sud Section Ic, Lyon, août 1943, p. 1.

15 AN, AJ 40/965, Ordre du MBF von Stülpnagel du 7 mars 1944 relatif à l'instauration d'une administration militaire en France-Sud.

sein de l'état-major du commandant de la région militaire France-Sud à Lyon¹⁶. Elle doit faciliter les relations entre Paris et Lyon, qui s'appuyaient auparavant sur l'agent de liaison chargé de la coordination entre les services du MBF et ceux de Niehoff. Niehoff disposait pour cela de plusieurs membres de l'administration du MBF, mutés à Lyon par celui-ci et chargés de différents secteurs d'activité économique – au moment de l'instauration de l'agent de liaison en février 1943, l'économie industrielle, le ravitaillement et l'agriculture ainsi que les affaires culturelles¹⁷. Cependant, face à l'importance accrue de l'exploitation économique de la zone Sud entre 1942 et 1944, nécessaire à l'effort de guerre allemand¹⁸, l'instauration de véritables structures administratives devient indispensable. La création de la section »Administration et Économie«, placée sous l'autorité du *Militärverwaltungsrat von Andrian-Werburg*, équivalent du chef de l'administration militaire à Paris, achève de consolider les services administratifs de Niehoff¹⁹.

Celui-ci étend sa juridiction sur l'ensemble de l'ancienne zone non occupée. Il se trouve à la tête d'une organisation territoriale calquée sur celle de la zone Nord, qui s'appuie sur les structures administratives françaises des préfetures. L'appellation utilisée pour désigner ces structures n'est pas la même qu'en zone occupée, toujours pour ménager le gouvernement de Vichy. Ainsi, les états-majors principaux de liaison, situés aux sièges des six préfetures régionales, et les 26 états-majors de liaison installés aux sièges des autres préfetures correspondent au système des *Kommandaturen* en zone Nord. Lyon est le centre de l'état-major principal de liaison 590, à la tête des départements de la Loire, de l'Ain, de l'Isère, de l'Ardèche, du Rhône, de la Haute-Savoie, de la Savoie et de la Drôme, ainsi que d'une partie de la Saône-et-Loire et du Jura²⁰. Les autres états-majors principaux de liaison se trouvent à Clermont-Ferrand, Limoges, Montpellier, Toulouse et Marseille²¹. Lyon est également siège de l'état-major de liaison 987, en charge du département du Rhône²². Enfin, une *Platzkommandantur* étend sa juridiction au niveau de la municipalité, avant d'être supprimée le 10 juin 1944. La majorité de ses fonctions passe alors sous l'autorité de l'état-major de liaison²³.

16 AN, AJ 40/449, Instauration de l'administration militaire en France-Sud, Ordonnance du MBF, Paris, 6 avril 1944, p. 1.

17 AN, AJ 40/453, Mise en place d'un agent de liaison au sein de l'état-major du général von Niehoff, circulaire du MBF, Paris, 9 février 1943.

18 BA-Po, R 43 II/675, Circulaire du chef du haut commandement de l'armée de terre, 1^{er} avril 1944, p. 107, citée par HUSSER, *Les autorités allemandes* (voir n. 12), p. 85.

19 AN, AJ 40/965, Instauration d'une administration militaire en zone Sud, commandant de la région militaire France-Sud, Lyon, 10 mars 1944, p. 1-2.

20 Une partie de l'Ain, la majeure partie de l'Isère, ainsi que la Drôme, la Savoie et la Haute-Savoie restent sous contrôle italien jusqu'en septembre 1943.

21 AN, AJ 40/449, Organisation et devoirs du commandant de la région militaire France-Sud, état-major administratif du MBF, Paris, 5 février 1943, p. 1.

22 HUSSER, *Les autorités allemandes* (voir n. 12), p. 85; Gaël EISMANN, *L'administration militaire allemande*, dans: Jean-Luc LELEU, Françoise PASSERA, Jean QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Paris 2010, p. 59.

23 AD Rhône, 3808 W 25, Audition du chef de bataillon Perrot, Procès-verbal établi par le commissaire de police judiciaire Antoine Chardon, Service de recherche des crimes de guerre ennemis, 27 décembre 1945, p. 1.

L'organisation interne des services de la zone Sud change au début de l'année 1944 afin d'être alignée sur celle de la zone Nord. Les états-majors principaux de liaison obtiennent le statut d'une Oberfeldkommandantur et les états-majors de liaison celui d'une Feldkommandantur. L'état-major principal de liaison de Lyon a sous son autorité cinq Feldkommandanturen de premier ordre (les états-majors de liaison de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Valence et Annecy) et cinq Feldkommandanturen de second ordre (Chambéry, Bourg, Privas, Macony et Lons-le-Saunier)²⁴. Ces services allemands locaux permettent à Niehoff d'entrer directement en contact avec les autorités administratives françaises (comme les préfets) pour toutes les affaires courantes. Il est en contact avec le gouvernement de Vichy par l'intermédiaire du général von Neubronn, »général allemand de l'Oberbefehlshaber West à Vichy« et représentant de von Rundstedt, qui est également l'intermédiaire entre le MBF et le gouvernement français²⁵. Niehoff est remplacé par le général d'infanterie Ernst Dehner en août 1944. Cette décision intervient au moment de la débâcle des services allemands face à l'avancée des troupes alliées et elle est caractéristique de la politique d'occupation à la fin de l'été 1944, au moment de l'augmentation des »activités des bandes«²⁶ ; Dehner est nommé à ce poste en raison de son expérience de la guerre contre les partisans en Croatie²⁷. Sa mission principale à Lyon se résume surtout à l'organisation de la retraite des services militaires allemands.

Les services policiers du Sipo-SD

En charge de l'exécutif policier en France à partir de juin 1942, les services du Sipo-SD s'installent à Lyon de manière clandestine dès le mois de septembre 1942, dans le cadre de la mission Donar. Celle-ci vise à combattre les émissions radio illégales en direction de Londres²⁸. Composé d'hommes du Sipo-SD, de l'Abwehr et de l'Ordnungspolizei, le commando passe la ligne de démarcation le 28 septembre 1942, empiétant ainsi de manière spectaculaire sur la souveraineté française. Ils parviennent à démanteler entre 15 et 20 postes en région lyonnaise, avant de procéder au *Funkspiel*, opération de substitution qui permet de continuer à faire fonctionner un émetteur clandestin après l'avoir saisi, et ainsi d'entrer en relations directes avec l'ennemi. Sous la direction de Kopkow, spécialiste allemand de ces »retournements« de postes émetteurs, le Sipo-SD et l'Abwehr parviennent à maintenir la liaison avec Londres et à réceptionner de nombreux parachutages d'armes depuis l'Angleterre²⁹. La collabo-

24 AN, AJ 40/453, Réorganisation dans le secteur du commandant de la région militaire France-Sud, Circulaire du commandant de la région militaire France-Sud, Lyon, 4 février 1944, p. 1.

25 AN, AJ 40/449, Subordination du commandant de la région militaire France-Sud au MBF, 18 août 1943, p. 2; HUSSER, Les autorités allemandes (voir n. 12), p. 84-85.

26 *Bandentätigkeiten*. Voir AN, AJ 40/965, Rapport quotidien de la section Administration et Économie de l'état-major du commandant de la région militaire France-Sud, 19 août 1944, p. 1.

27 LIEB, Konventioneller Krieg (voir n. 7), p. 57-58. BA-MA, RH 24-69/5, Commando général LXIX, Corps de réserve, la N° 3320/4778/43, 12 décembre 1943, au sujet du comportement des Cosaques à l'encontre des Domobranes, cité d'après LIEB, *ibid.*, p. 58.

28 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux allemands dans la région de Lyon durant l'Occupation, élaborée par le capitaine Barbe, Lyon, 12 février 1945, p. 5.

29 Jacques DELARUE, Histoire de la Gestapo, Paris 1962, p. 388.

ration entre Sipo-SD et Abwehr se poursuit après 1942, lors de la traque et du démantèlement de mouvements de résistance en zone Sud³⁰.

Les membres de la mission Donar restent en zone Sud; ceux opérant en région lyonnaise intègrent à partir du mois de novembre 1942 l'Einsatzkommando du Sipo-SD de Lyon³¹. Il est l'un des six Einsatzkommandos installés en zone nouvellement occupée, avec Limoges, Vichy, Toulouse, Montpellier et Marseille³². L'autorité de l'Einsatzkommando de Lyon s'étend sur les départements de la Loire, de l'Ain, de l'Isère, de l'Ardèche, du Rhône, de la Haute-Savoie, de la Savoie et de la Drôme, ainsi que sur une partie de la Saône-et-Loire et du Jura³³. Lyon obtient comme les autres services régionaux du Sipo-SD en zone Sud le statut de Kommando der Sipo-SD (KdS), délégation régionale du Befehlshaber der Sipo-SD Helmut Knochen³⁴. Les sources se contredisent sur le nombre et la localisation des commandos extérieurs et des services annexes du KdS Lyon. Il est probable que ceux-ci ont été installés au fur et à mesure à partir de décembre 1942³⁵. En 1944, le KdS Lyon a étendu ses services dans la région et possède selon toute vraisemblance quatre Außenkommandos: Chambéry, Saint-Étienne, Grenoble et Valence. Deux services annexes sont également installés à Lons-le-Saunier et à Annecy, qui est aussi un commissariat de police frontalier (Grenzpolizeikommissariat)³⁶. Les services extérieurs et les annexes n'obtiennent que peu de personnel et certains n'ont dû exister que sur papier³⁷.

Si l'École du service de santé militaire située avenue Berthelot est le bâtiment qui reste associé à la présence de la Gestapo à Lyon, il n'est pas l'unique lieu de résidence et d'activité du Sipo-SD. Celui-ci s'installe tout d'abord, au mois de décembre 1942, dans l'hôtel Terminus, situé non loin de la gare de Perrache³⁸. Le SD, lui, prend ses quartiers boulevard des Belges³⁹. À l'hôtel Terminus, le Sipo occupe les deuxième et troisième

30 Voir Gérard CHAUVY, Les réseaux infiltrés par des taupes, dans: *Historia*, 670 (2002), p. 62–65.

31 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 5.

32 AN, F/7/15142, Ordre de service N°3, Section IV A du Sipo-SD de Paris, 15 décembre 1942.

33 La Savoie, la Haute-Savoie, la Drôme, une majeure partie de l'Isère et une partie de l'Ain après le retrait des troupes italiennes en septembre 1943. Bundesarchiv (BA) Ludwigsburg, B 162/5063, Poursuite pénale de criminels nazis par les tribunaux alliés et à l'étranger, Organisation du KdS Lyon, p. 104.

34 DELARUE, Histoire de la Gestapo (voir n. 29), p. 388.

35 Bundesarchiv (BA) Berlin, R 70/12, Ob West, commandement suprême du groupe d'armées D, objet: missions et compétences du chef supérieur des SS et de la police et des services qui lui sont subordonnés dans la zone nouvellement occupée, 15 avril 1943, p. 2.

36 Archives départemental (AD) Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux allemands dans la région de Lyon durant l'Occupation, élaborée par le capitaine Barbe, Lyon, 12 février 1945, p. 4; BA Arch B 162/5063, Poursuite pénale de criminels nazis par les tribunaux alliés et à l'étranger, Organisation du KdS Lyon, p. 104. Les deux sources ne s'accordent pas exactement sur les Außenkommandos du KdS Lyon. Il semble que la Synthèse des services spéciaux allemands attribue à Lons-le-Saunier le statut d'Außenkommando, alors que cette ville n'aurait été qu'une annexe. Les antennes de Chamonix, d'Annemasse et de Saint-Jean-de-Maurienne, postes de police de frontière (Grenzpolizeiposten), n'apparaissent que dans la Synthèse des services spéciaux allemands dans la région de Lyon.

37 Ibid., p. 7.

38 AN, F/7/15142, Ordre de service n°3, Section IV B du Sipo-SD à Paris, ayant pour objet les emplacements des commandos du Sipo-SD dans la zone nouvellement occupée, Paris, 15 décembre 1942.

39 Gérard CHAUVY, Lyon 40–44, Paris 2019, p. 241; Marcel RUBY, La Contre-Résistance à Lyon 1940–1944, Lyon 1981, p. 20.

étages, soit une soixantaine de chambres. Vingt d'entre elles sont converties en bureaux pour les membres du service. Ces chambres servent également de lieux d'interrogatoire pour les détenus de la prison Montluc. En effet, il n'y a pas de chambres spécialement réservées à la torture, comme il y en a à l'École de Santé militaire.

En juin 1943, les services du Sipo emménagent avenue Berthelot. Ce bâtiment, beaucoup plus spacieux que l'hôtel Terminus, permet une organisation plus perfectionnée et plus cloisonnée des activités répressives. En effet, les trois caves du bâtiment sont transformées en cellules où sont enfermées les personnes avant ou après leur interrogatoire. Des pièces sont aménagées en salles de torture au troisième étage. Après le bombardement allié du 26 mai 1944, qui touche le bâtiment, les services du Sipo sont transférés dans un immeuble à l'angle de la place Bellecour et de la rue Paul-Lintier⁴⁰.

L'organisation du KdS, divisé en six sections, correspond à celle du Reichssicherheitshauptamt en Allemagne⁴¹. La première section est en charge de l'organisation du personnel et de l'administration, la section II de la police et la section III des affaires économiques. La section IV est chargée de la répression des crimes et délits politiques, la section V est celle de la police criminelle, responsable de la répression des crimes et délits non-politiques et enfin la section VI, le SD, est un service de renseignement⁴². Parmi ces six sections, deux sont spécifiquement en charge de la répression et de la persécution de groupes «ennemis». Il s'agit d'une part de la section IV, la Gestapo proprement dite. Elle est elle-même subdivisée en sous-sections dédiées aux différentes catégories à combattre, notamment les communistes ou les juifs⁴³. Il s'agit d'autre part du SD, qui en tant que service de renseignement entreprend la surveillance de l'opinion française et emploie des collaborationnistes français pour le seconder dans la répression de la Résistance⁴⁴. Le premier responsable des services du Sipo-SD à Lyon est le SS-Obersturmführer Fritz Hollert, qui ne porte cependant pas le titre de commandeur du Sipo-SD et ne reste à ce poste que le temps de l'installation des différents services⁴⁵. Werner Rolf Mühler, le premier commandeur du Sipo-SD à Lyon, est muté dès le printemps 1943 à Marseille, où il occupe la même fonction⁴⁶. Son successeur, l'Obersturmbannführer Werner Knab, reste jusqu'au retrait des troupes allemandes à la fin de l'été 1944. Auparavant, il a été membre de l'Einsatz-

40 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 4-6.

41 F/7/15142, Organisation interne des services du Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD Helmut Knochen, état du 20 février 1944.

42 Heinz BOBERACH, Reichssicherheitshauptamt, dans: Wolfgang BENZ, Hermann GRAML, Hermann WEISS (dir.), Enzyklopädie des Nationalsozialismus, Munich 2007, p. 756-757.

43 Les sous-sections de la section IV du Sipo-SD sont les suivantes: IV - A1: Anti-Communiste, IV - A2: Contre-Sabotage, IV - B: Anti-Juive, à Lyon sous l'autorité du SS-Hauptscharführer Barthelmus Welti, IV - C: Recherche des individus munis de faux papiers et des travailleurs évadés d'Allemagne, IV - D: Contre-espionnage actif, détection d'émetteurs clandestins, en collaboration avec le groupe radiogoniométrique OrPo (Ordnungspolizei), IV - E: Contre-espionnage à la fois militaire, politique et économique et IV - F: Fichier, registre d'écrou, registre des déportations. AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 4-6.

44 Heinz BOBERACH, Sicherheitsdienst (SD), dans: BENZ, GRAML, WEISS (dir.), Enzyklopädie des Nationalsozialismus (voir n. 42), p. 793-794 et CHRD, Fonds Ar. 1551 Maurice Picard, Dossier Francis André, Déposition de Francis André devant la cour de justice de Lyon, janvier 1946.

45 AN, F/7/15142, Ordre de service N°3, Section IV A du Sipo-SD de Paris, 15 décembre 1942, p. 2.

46 CHAUVY, Lyon 40-44 (voir n. 39), p. 241.

groupe C en Ukraine, puis chef de la section IV du Sipo-SD à Kiev⁴⁷. Klaus Barbie est le chef de la Gestapo à Lyon. Il se trouve donc au cœur des mesures de répression et de la persécution anti-juive dans les départements subordonnés au Sipo-SD lyonnais. Il jouit d'une grande autonomie et se trouve personnellement en contact avec Oberg et Knochen ainsi qu'avec la section anti-juive du Sipo-SD parisien, à qui il envoie les rapports et les comptes rendus de ses opérations et des rafles effectuées⁴⁸. Entré dans la SS en 1935, il est employé au Sipo-SD d'Amsterdam en 1941–1942 avant son arrivée en France en mai 1942 et son entrée au Sipo-SD lyonnais en novembre de la même année. Comme Knab, il est condamné à mort par contumace en 1952 et en 1954 par la cour de justice de Lyon. Il est finalement condamné à la prison à vie pour crimes contre l'humanité lors de son troisième procès en 1987⁴⁹.

Le Sipo-SD lyonnais ne dispose que de peu de personnel, à l'instar des autres services militaires et policiers en France occupée⁵⁰. Il serait passé d'environ 40 employés en décembre 1942 à 200 au cours de l'année 1943, selon Jacques Natali⁵¹. Le Service de recherche des crimes de guerre ennemis établit une liste s'élevant à 115 personnes, ce qui inclut les auxiliaires tels que les chauffeurs, les interprètes ou les dactylographes⁵². Parmi ces personnes, il faut différencier les hommes portant un grade SS et les »simples« employés. Les premiers auraient compté 81 personnes, réparties entre membres de la SS et policiers issus d'autres unités, notamment militaires, à qui on a attribué un grade SS correspondant à leur rang⁵³. La police d'ordre, Ordnungspolizei, est également rattachée aux services du Sipo-SD⁵⁴. Le KdS Lyon est placé sous l'autorité du chef supérieur des SS et de la police, mais également, territorialement, sous celle du commandant de la région militaire France-Sud, avec lequel il est tenu de collaborer⁵⁵. Un officier de liaison du chef supérieur des SS et de la police est mis en place à cet effet à Lyon auprès de l'état-major militaire⁵⁶.

- 47 Bernd KASTEN, »Gute Franzosen«. Die französische Polizei und die deutsche Besatzungsmacht im besetzten Frankreich, 1940–1944, Sigmaringen 1993, p. 209, 247.
- 48 CDJC, XLVI – 30/39, Rapport de Klaus Barbie à Knochen, ayant pour objet la rafle du »comité juif« Union Général [sic] des Israélites de France (UGIF) de Lyon, Lyon, 11 février 1943; CDJC, VII–10, Télégramme de Klaus Barbie, adressé au service IV B 4 du Sipo-SD à Paris, annonçant la rafle du foyer pour enfants juifs à Izieu, 6 avril 1944; Marcel RUBY, Klaus Barbie, de Montluc à Montluc, Lyon 1983.
- 49 Hermann WEISS, Klaus Barbie, dans: ID. (dir.), Biographisches Lexikon zum Dritten Reich, Francfort/M. 1998, p. 29–30.
- 50 Peter LIEB, Robert O. PAXTON, Maintenir l'ordre en France occupée. Combien de divisions?, dans: Vingtième Siècle. Revue d'histoire 112 (2011), p. 121; et AN, AJ 40/453, Télégramme du MBF au commandement suprême de l'armée de terre, 19 mars 1944.
- 51 NATALI, L'occupant et l'occupation allemande à Lyon (voir n. 4), p. 24.
- 52 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 1–78.
- 53 Jürgen MATTHÄUS, Sicherheitspolizei, dans: BENZ, GRAML, WEISS (dir.), Enzyklopädie des Nationalsozialismus (voir n. 42), p. 793–794.
- 54 BAMA Fribourg, RH 34/260, Ordre de la Kommandantur N° 113, Platzkommandantur de Lyon, état-major principal de liaison 590, Lyon, 15 octobre 1943; Natali, L'occupant et l'occupation allemande à Lyon (voir n. 4), p. 25.
- 55 BA Berlin, R 70/12, Ob West, commandement suprême du groupe d'armées D, objet: missions et compétences du chef supérieur des SS et de la police et des services qui lui sont subordonnés dans la zone nouvellement occupée, 6 mars 1943, p. 1–2.
- 56 Ibid., 15 avril 1943, p. 2.

En plus du personnel des différentes sections du Sipo-SD, plusieurs commandos sont actifs à Lyon et dans la région, chargés de la lutte contre certains groupes «ennemis». Ainsi, le commando responsable de la lutte contre la franc-maçonnerie travaille en collaboration avec le service des sociétés secrètes du régime de Vichy. Un autre commando arrive de Varsovie au printemps 1944, le Sonderkommando IV E Jerzy-Fichte. Responsable du démantèlement d'un réseau de renseignement franco-britannico-polonais, il participe aussi au massacre de Lyon-Bron de l'été 1944⁵⁷. Enfin, environ 200 Français et étrangers travaillent directement dans les rangs du Sipo-SD, au sein des différentes sections⁵⁸. Le MNAT (Mouvement national anti-terroriste) de Francis André est un exemple de collaborationnisme à Lyon. Composé de membres du Parti populaire français, ce groupe travaille à la fois pour son propre compte et celui du Sipo-SD. Fournis en armes et papiers par August Moritz, chef du SD lyonnais, ils dévalisent des juifs, qu'ils livrent ensuite au Sipo-SD, et participent à des actions communes contre les résistants, notamment contre les FTP⁵⁹.

Si Barbie, chef de la section IV, reste le personnage le plus emblématique du Sipo-SD lyonnais, Werner Knab est responsable en tant que commandeur de l'ensemble de l'organisation et de l'application des politiques répressives. Son parcours est caractéristique des responsables de la SS ayant orchestré les mesures de répression et de persécution dans l'Est de l'Europe. Il est cependant très peu connu et beaucoup moins mentionné que Barbie dans les récits de témoins. Plusieurs facteurs ont pu contribuer à cela. Barbie a personnellement procédé aux arrestations et mené les interrogatoires et les tortures de résistants et de juifs au siège du Sipo-SD à Lyon et lors d'opérations dans la région. Sa traque en Amérique du Sud par les époux Klarsfeld et son procès très médiatisé en 1987 ont également fortement contribué à l'inscrire dans la mémoire collective française.

Knab, décédé vraisemblablement en 1945 lors d'un bombardement⁶⁰, s'inscrit dès le mois de mars 1933 au NSDAP, mais «était prêt à s'engager activement pour le parti dès la fin de l'année 1931»⁶¹. Il entre également dans la SA, avant de rejoindre les rangs de la SS en janvier 1934⁶². Himmler comme Heydrich se portent tous deux garants de sa «fiabilité politique»⁶³. Il n'appartient d'ailleurs «ni à un ancien parti politique, ni à une loge» avant 1933. Sa politisation s'effectue donc entièrement pendant la montée en puissance et l'accession au pouvoir du parti nazi⁶⁴.

57 BA Ludwigsburg, B 162/6298, Direction générale de la police judiciaire de la Hesse, Section V/ commissariat spécial, Wiesbaden, rapport, objet: Activité du commando spécial IV E de l'Office central de la sécurité du Reich auprès du KdS Varsovie, 18 septembre 1963; Ahlrich MEYER, Täter im Verhör. Die »Endlösung der Judenfrage« in Frankreich 1940-1944, Darmstadt 2005, p. 218.

58 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 1-78.

59 CHR D, Fonds Ar. 1551 Maurice Picard, Dossier Francis André, Déposition de Francis André devant la cour de justice de Lyon, fonctionnement et composition de son équipe, Janvier 1946, p. 9-14.

60 BA Ludwigsburg, B 162/5063, Liste des membres du Sipo-SD de Lyon. D'après ce document, Knab trouve la mort lors d'un bombardement allié le 14 février 1945.

61 BA Berlin, G0051, Admission provisoire d'un magistrat, Annotations (combattant sur le front, membre du NSDAP, etc.).

62 Ibid.

63 BA Berlin, G0051, Courrier du ministère de l'Intérieur au gouverneur en Bavière, Objet: Admission provisoire d'un magistrat, Munich, 28 novembre 1935, p. 1.

64 BA Berlin, G0051, Courrier du NSDAP, Région (*Gau*) Munich-Haute-Bavière, Objet: Appréciation politique du Dr. Werner Knab, Munich, 14 juillet 1937.

Il suit une carrière professionnelle dans les rangs de la police bavaroise⁶⁵. À partir de l'entrée en guerre contre l'URSS, il est envoyé tout d'abord en Norvège, puis entre au service de l'Einsatzgruppe C en Ukraine dans le courant de l'année 1941. Enfin, il est nommé à la tête de la section IV du Sipo-SD de Kiev jusqu'au printemps 1943, lorsqu'il est appelé comme commandeur du KdS Lyon⁶⁶. Il n'existe plus de sources directes sur l'action de Knab au sein de l'Einsatzgruppe C, mais il est possible de reconstruire son parcours sommaire. Il est probable qu'il faisait partie de l'Einsatzkommando 5, dissous en janvier 1942 et dont une partie des membres a été intégrée au KdS Kiev⁶⁷. L'Einsatzgruppe C est présente dans le secteur d'opération du groupe d'armée Sud, en Ukraine, à la tête des troupes envahissant le pays⁶⁸. Ses membres assassinent des juifs et des »partisans« au cours d'actions de nettoyage. Il est fort probable que Knab ait accédé à son poste de chef de la Gestapo au moment de la mise en place de services stationnaires du Sipo-SD dans Kiev occupé. Knab a effectué ses missions à la satisfaction de ses supérieurs, qui louent son »habileté« et sa »très grande sensibilité politique«⁶⁹. Il obtient d'ailleurs une promotion et plusieurs décorations pour son activité en Ukraine⁷⁰ et à Lyon⁷¹. Knab appartient, par ses caractéristiques socio-professionnelles, notamment sa carrière en tant que docteur en droit, à la catégorie relativement homogène des acteurs par conviction idéologique (*Weltanschauungstäter*) tel que les définit Gerhard Paul⁷². Cette génération née entre 1903 et 1915 – Knab vient au monde en 1908⁷³ – se caractérise par son haut niveau d'éducation. Ils viennent des milieux de la bourgeoisie cultivée allemande. Par leurs positions centrales au sein du Sipo-SD et des Einsatzgruppen, ces hommes ont été au cœur du processus de génocide dans les pays occupés⁷⁴.

65 BA Berlin, G0051, Bureau du personnel/Appréciations politiques, NSDAP, Direction du *Gau* de Munich-Haute-Bavière, Munich, 9 mai 1938; BA Berlin, G0051, Courrier du ministère de l'Intérieur au gouverneur en Bavière, Objet: Admission provisoire d'un magistrat, Munich, 25 novembre 1935, p. 2.

66 BA Berlin, Dossiers personnels SS, SSO 184-A, Dossier du lieutenant-colonel-SS Knab, s. d.

67 Helmut KRAUSNICK, Hans-Heinrich WILHELM, *Die Truppe des Weltanschauungskrieges. Die Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD 1938–1942*, Stuttgart 1981, p. 191–192.

68 Rapport d'événements URSS (RE) 14, 6 juillet 1941, cité d'après *ibid.*, p. 187.

69 BA Berlin, Dossiers personnels SS, SSO 184-A, Dossier du lieutenant-colonel-SS Knab, s. d. (voir n. 66).

70 *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur du Sipo-SD de Munich, Objet: Décoration du lieutenant-colonel-SS Dr. Werner Knab de la croix de mérite de guerre de première classe avec glaives, 27 décembre 1943.

71 BA Berlin, Dossiers personnels SS, SSO 184-A, Courrier du Reichsführer-SS, Section principale des décorations et des ordres, au chef du Sipo-SD, ayant pour objet la décoration de la croix de fer première classe, 15 janvier 1945.

72 Gerhard PAUL, *Von Psychopathen, Technokraten des Terrors und »ganz gewöhnlichen« Deutschen. Die Täter der Shoah im Spiegel der Forschung*, dans: *id.* (dir.), *Die Täter der Shoah. Fanatische Nationalsozialisten oder ganz normale Deutsche?*, Göttingen 2002, p. 61–67.

73 BA Berlin, Dossiers personnels SS, SSO 184-A, Dossier du lieutenant-colonel-SS Knab, s. d.

74 Ulrich HERBERT, *Vernichtungspolitik. Neue Antworten und Fragen zur Geschichte des »Holocausts«*, dans: *id.* (dir.), *Nationalsozialistische Vernichtungspolitik 1939–1945. Neue Forschungen und Kontroversen*, Francfort/M. 1998, p. 42–43; et Christian INGRAO, *Croire et détruire. Les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Paris 2010.

À Lyon, Knab organise les entreprises de grande envergure contre les maquis en 1944, en coopération avec les autorités militaires. Il y emploie des méthodes répressives utilisées dans les pays occupés de l'Est, puisqu'il ordonne personnellement à Vassieux-en-Vercors l'un des rares massacres de civils dans la région⁷⁵. Durant l'été 1944, il s'illustre par une politique répressive radicale en ordonnant les massacres «sauvages» de centaines de prisonniers de Montluc.

Les services de renseignement militaire de l'Abwehr

L'Abwehr participe au «maintien de l'ordre et de la sécurité» en France occupée par ses activités de renseignement et de contre-espionnage. Après l'invasion de la zone Sud, deux postes y sont créés, à Lyon et à Marseille, avec des antennes à Limoges et à Toulouse⁷⁶. L'état des sources est particulièrement mauvais pour les services de l'Abwehr. Il ne subsiste que quelques rapports d'activité aux archives militaires de Fribourg. Le Service de recherche des crimes de guerre ennemis présente dans sa Synthèse des services spéciaux allemands⁷⁷ une description très complète de ses services, dont la fiabilité est confirmée par les quelques documents allemands conservés.

Les postes de l'Abwehr sont divisés en trois sections: la première chargée de l'espionnage (Abwehr I), la deuxième chargée du sabotage et de la propagande (Abwehr II) et la troisième du contre-espionnage (Abwehr III). Dans la région lyonnaise, le service de l'Abwehr I dépend de la centrale de renseignement de Stuttgart (Abwehrstelle Stuttgart Abteilung I). Il semblerait que le service utilise trois filières principales en plus de la liaison normale Lyon-Stuttgart pour faire passer des renseignements en Allemagne: une liaison Lyon-Berne, une liaison Lyon-Dijon et une liaison Lyon-Moulins-Paris. Ces liaisons auraient été établies avant le mois de novembre 1942 par des officiers des Abwehrstellen de Berne, de Dijon et de Moulins qui ont employé des agents à Lyon ou en région lyonnaise, et auraient continué de subsister après la création du service à Lyon. Les membres du service de l'Abwehr I auraient été au nombre de trois: un chef de service, le capitaine de corvette Gibhart, et deux secrétaires. L'Abwehr II n'aurait pas été présente à Lyon.

L'Abwehr III, en charge du contre-espionnage, est présente dans la région depuis 1943, et s'est installée au Fort Saint-Irénée. Elle est placée sous l'autorité de Boemelburg, qui a mené la mission Donar avec Dernbach, chef de la section III_F⁷⁸. En charge du contre-espionnage à la fois préventif et répressif, l'AST (abréviation utilisée pour désigner ce service de l'Abwehr) participe également à la répression des maquis et, selon le Service de recherche des crimes de guerre ennemis, n'aurait pas hésité à usurper le titre de police allemande pour «rançonner les Juifs»⁷⁹. L'AST est divisée en six sections: les cinq premières responsables de la sécurité des troupes et des ser-

75 LIEB, *Konventioneller Krieg* (voir n. 7), p. 341.

76 Jean-Luc LELEU, Laurent THIERY, *Abwehr et Geheime Feldpolizei*, dans: LELEU, PASSERA, QUELLIEN (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale* (voir n. 22), p. 64.

77 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 78-80.

78 Voir Jacques Delarue, op. cit., p. 383-384; BA Ludwigsburg, B162/26056, Direction générale de la police judiciaire de la Hesse, Wiesbaden, Section V/Commission spéciale, Iserlohn, 8 mars 1966, Convocation de Fritz Knebel.

79 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 79.

vices; la sixième, l'Abwehr III_P, responsable de la répression et particulièrement active contre les organisations de la Résistance⁸⁰. L'AST Lyon a elle-même plusieurs antennes: Lyon I, Lyon II, Villeurbanne, Vichy, Saint-Étienne, Grenoble, Annecy et Annemasse. Deux annexes lui sont rattachées, les Abwehrnebenstellen (ANST) de Toulouse et de Marseille, possédant elles-mêmes des annexes à Pau et à Nice. Deux services rattachés à l'Abwehr sont à mentionner: la surveillance du trafic radio (Funkabwehr) et la censure des lettres envoyées à l'étranger (Auslandsbriefprüfstelle)⁸¹. D'après Jacques Natali, les services de l'Abwehr de Lyon ont sous leur autorité une équipe de douaniers massés sur la *Rhone* (ligne du Rhône). En 1943, sur décision de l'amiral Canaris, l'Abwehr lyonnaise aurait cessé d'exercer la surveillance sur la ligne de démarcation⁸². Ses services infiltrent également le Deuxième Bureau, clandestinement remis en place après sa dissolution en 1940⁸³, et participe à la répression des mouvements de résistance en collaborant avec les services du Sipo-SD⁸⁴.

Le service subit au début de l'année 1944 les bouleversements que connaît l'Abwehr en Allemagne. Celle-ci est placée sous l'autorité du Reichssicherheitshauptamt par Hitler à partir du 12 février 1944, après la disgrâce de l'amiral Canaris. La plupart de ses services sont transférés au Sipo-SD. À Lyon, certaines sections sont renommées – la section III_F prend le nom d'Abwehrleittrupp 351 et semble gagner en importance. Tandis que l'Abwehr III, dissoute, voit une partie de son personnel aller au SD, l'Abwehrleittrupp 351 subsiste sous le nom de Frontaufklärungstrupp et son organisation reste inchangée. Or, les Frontaufklärungskommandos (détachements de reconnaissance du front) restent sous les ordres de l'armée, en la personne du commandant en chef des forces armées allemandes sur le front Ouest⁸⁵. Il semblerait donc que la section de contre-espionnage répressif, ancienne III_P, demeure sous l'autorité de l'administration militaire à Paris. Les sections III_H et III_C (contre-espionnage préventif) sont quant à elles rattachées à l'état-major du commandant de la région militaire France-Sud, celles de l'Abwehr III_N et III_{WI} sont dissoutes. Cette transformation progressive, entamée en mai 1944, est à peine terminée au moment où l'Abwehr quitte la région sous la pression des Alliés⁸⁶.

Les troupes de la Wehrmacht et la Feldgendarmerie au service du «maintien de l'ordre et de la sécurité»

Les services militaires allemands présents en France participent aux mesures de surveillance de la population et à la répression et la persécution contre certains groupes «ennemis», tels les communistes ou les juifs⁸⁷. Cependant, ces services, et notamment

80 LELEU, THIERY, Abwehr et Geheime Feldpolizei, dans: LELEU, PASSERA, QUELLIEN (dir.) (voir n. 22), p. 64.

81 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 80.

82 NATALI, L'occupant et l'occupation allemande à Lyon (voir n. 4), p. 27.

83 BA-MA, RW 49/72, Direction de l'Abwehr à Paris, rapport d'activité du 30 avril 1943.

84 Voir CHAUVY, Les réseaux infiltrés par des taupes (voir n. 39), p. 62–65.

85 Jean-Luc LELEU, Laurent THIERY, Abwehr et Geheime Feldpolizei, dans: PASSERA, QUELLIEN (dir.), La France (voir n. 22), p. 64.

86 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 79–80.

87 AN, F/7/15142, Transfert de tâches de l'administration militaire au Chef supérieur des SS et de la police, Circulaire du MBF, Paris, 8 août 1942, p. 2.

la Feldgendarmerie, auxiliaire des membres du Sipo-SD au quotidien, souffrent également d'un manque de moyens. C'est pourtant l'unité policière ayant le plus d'effectifs en France: à la fin de l'année 1941, elle compte 6000 Feldgendarmen⁸⁸. À Lyon sont stationnés deux groupes de Feldgendarmerie: un groupe de 12 hommes et la troupe de Feldgendarmerie d 976 de 27 hommes⁸⁹. En raison du manque de sources de la Feldgendarmerie lyonnaise, il est très difficile d'obtenir plus de détail sur la composition des troupes et leurs activités au quotidien⁹⁰. Elles sont en charge principalement du maintien de l'ordre et de la discipline, tant auprès de la population civile que des troupes allemandes. En raison de leur manque d'effectifs et de la taille importante de leur zone d'activité, les Feldgendarmen utilisent, tout comme le Sipo-SD, l'aide des forces de police et de gendarmerie françaises⁹¹.

Les unités de Feldgendarmerie sont employées à partir de 1944 dans la «lutte contre les terroristes», entre autres lors de l'opération «Kaporal» contre le maquis de l'Ain en février 1944⁹². Elles jouent donc un rôle important dans l'application de politiques de répression, puisqu'elles peuvent également être employées à la surveillance de trains de déportés ou à la poursuite de juifs ou de résistants⁹³, ainsi qu'au rassemblement des Français touchés par le STO. Cependant, ainsi que s'en plaint le service en charge de la main-d'œuvre en France occupée (Arbeitseinsatzstab), le manque de personnel rend impossible l'emploi de la Feldgendarmerie dans la mise en place du STO à Lyon⁹⁴.

En-dehors du personnel de l'administration militaire, des troupes de la Wehrmacht issues de différentes unités sont stationnées à Lyon⁹⁵. Celles-ci sont de simples troupes d'occupation, à la différence des troupes de combat, présentes en Provence et à la frontière avec l'Espagne, où l'occupant craint une action militaire des Alliés. La première unité installée à Lyon, arrivée fin novembre 1942, est le 751^e régiment d'infanterie de la 326^e division. Il quitte Lyon en février 1943 et il est remplacé par la 159^e division. À la fin du mois de décembre 1942, le 4^e bataillon du régiment de sûreté 200 est mis à la disposition du commandant de la région militaire France-Sud⁹⁶. Ses membres sont assignés à des tâches de surveillance des bâtiments, notamment du Si-

88 KASTEN, «Gute Franzosen» (voir n. 47), p. 18-19.

89 BA-MA, RH 36/28, Organigramme de l'état-major de liaison/Feldkommandantur 987, Organigramme de la troupe de Feldgendarmerie d 976, Secret!, s. d.

90 Peter LIEB évoque l'absence de travaux scientifiques sur la Feldgendarmerie, ce qui est « probablement lié à un état des sources difficiles », Peter Lieb, *Konventioneller Krieg* (voir n. 7), p. 60.

91 KASTEN, «Gute Franzosen» (voir n. 47), p. 19.

92 Ahlrich MEYER, *L'occupation allemande* (voir n. 7), p. 163; Peter Lieb, *Wehrmacht, Waffen-SS et Sipo-SD: La répression en France 1943-1944*, dans: *La répression en France à l'été 1944*, Actes du colloque organisé par la Fondation de la Résistance et la ville de Saint-Amand-Montrond, Saint-Amand-Montrond, 8 juin 2005, Paris, Fondation de la Résistance, 2007, www.fondationresistance.org/documents/ee/Doc00004-002.pdf, site consulté le 10 décembre 2010, p. 3.

93 Jean-Luc LELEU, *La Feldgendarmerie*, dans: PASSERA, QUELLIEN (dir.), *La France* (voir n. 22), p. 62-63.

94 AN AJ 40/969, Arbeitseinsatzstab Lyon, Rapport mensuel pour la période du 1^{er} au 30 mars 1944, avril 1944, p. 4.

95 Pour une étude détaillée des unités de la Wehrmacht présentes à Lyon, voir le travail de NATALI, *L'occupant et l'occupation allemande à Lyon* (voir n. 4).

96 *Ibid.*, p. 30.

po-SD, et servent de chauffeurs lors de missions contre des résistants, mais également comme commandos d'exécution⁹⁷. Le reste des unités présentes à Lyon compte environ 4000 à 5000 hommes, dont deux bataillons de réserve et un régiment d'infanterie. Jusqu'en 1943, les soldats sont essentiellement préparés au combat contre les troupes alliées, mais à partir des années 1943–1944, ils doivent également être opérationnels dans la lutte contre les »bandes« et les actes de sabotages⁹⁸.

La collaboration des différents services dans la mise en place et l'application des politiques répressives

Les services militaires ont pris soin de se distancer de l'action du Sipo-SD dans les rapports finaux destinés à justifier la politique d'occupation en France⁹⁹. Dans un rapport issu de la section »Administration et Économie« du commandant de la région militaire France-Sud, l'action répressive du Sipo-SD est accusée d'avoir menée aux opérations de la Résistance contre les membres de la Wehrmacht¹⁰⁰. La séparation des tâches entre militaires et policiers n'est cependant pas toujours claire: si le Sipo-SD est bien en charge prioritairement de la lutte contre les »francs-tireurs« et les »ennemis« idéologiques de la puissance occupante, les membres de l'administration militaire comme les simples soldats ont participé aux mesures de répression et de persécution par différents biais.

Une raison pragmatique à cette collaboration est le manque de personnel dont souffrent tous les services allemands en France. Cette situation est d'autant plus problématique pour l'occupant que Lyon et les alentours connaissent une forte activité résistante¹⁰¹ et que la police et la gendarmerie françaises refusent de plus en plus de participer aux exactions allemandes¹⁰². En 1944, la situation se dégrade tellement que les services annexes, dont les voies de communication sont ciblées par les actions de la Résistance, ne parviennent plus à effectuer leur travail. Les services allemands ne sont pas à même de maintenir l'ordre sur les grandes étendues de territoire qui leur ont été affectées¹⁰³.

Les services militaires participent au maintien de l'ordre et à la répression judiciaire et extra-judiciaire. Les soldats de la Wehrmacht servent de gardiens dans la prison

97 BA Ludwigsburg, B 162/3396, Direction générale de la police judiciaire de la Hesse, Auditions de Heribert Wingendorf, Freudenberg, 6 octobre 1965; Hilarius Limbach, Asbach, 7 octobre 1965; Paul Weber, Hamm/Sieg, 12 octobre 1965, anciens soldats du régiment de sûreté 200.

98 BA-MA, RH 36/399, État-major de liaison 987, Tableau de service pour l'état-major de liaison 987 du 29 mars 1944 pour la période du 1^{er} avril au 15 avril 1944.

99 Voir Gaël EISMANN, *Le Militärbefehlshaber in Frankreich: les transformations de la mémoire savante*, dans: *Histoire@Politique. Politique, culture, société* 9, Septembre-Décembre 2009, p. 11, www.histoire-politique.fr, site consulté le 10 décembre 2010.

100 AN, AJ 40/965, Rapport final pour la période du 1^{er} juillet au 2 septembre 1944 de la section Administration et Économie de l'état-major du commandant de la région militaire France-Sud, Reststab, p. 5.

101 LIEB, *Konventioneller Krieg* (voir n. 7), p. 66; AN, AJ 40/545, MBF, État-major administratif, Section administrative, objet: Requête pour la révocation du préfet régional Alexandre Angéli, Lyon, Paris, 28 octobre 1943.

102 KASTEN, »Gute Franzosen« (voir n. 47), p. 151.

103 AN, AN 40/448, Rapport de situation de la section »Administration et Économie« du commandant de la région militaire France-Sud du 1^{er} avril au 30 juin 1944, p. 17.

Montluc, passée sous le contrôle allemand à partir de l'occupation en zone Sud et dirigée par un commandant de l'armée allemande. Montluc est pour l'occupant à la fois réserve d'otages pour les actions de représailles et l'endroit où sont emprisonnés résistants et juifs, interrogés et torturés au siège du Sipo-SD. Le séjour à Montluc se solde généralement par la déportation en camp de concentration ou d'extermination, via des camps de transit tels Compiègne, l'exécution sommaire à la suite d'un interrogatoire ou encore, jusqu'au début de l'été 1944, la condamnation à mort par un tribunal militaire allemand¹⁰⁴.

Deux tribunaux militaires allemands sont présents à Lyon durant l'Occupation: l'un relevant du commandant de la région militaire France-Sud, et l'autre sous l'autorité du commandant de l'état-major principal de liaison. Celui-ci n'aurait eu qu'une activité très réduite, presque toutes les affaires ayant été jugées par le tribunal du commandant de la région militaire France-Sud, dont les compétences s'étendent à toute la zone Sud¹⁰⁵. Très peu de sources subsistent de l'activité de ces tribunaux. La souveraineté française reste en principe entière après l'invasion de la zone Sud, ce qui inclut l'activité judiciaire française, mais à la fin de l'année 1943, le commandement suprême des forces armées allemandes étend la juridiction militaire allemande à la zone nouvellement occupée. Les civils coupables d'agressions contre la Wehrmacht relèvent à partir de ce moment-là du tribunal du commandant de la région militaire France-Sud. Les autorités françaises ne semblent avoir aucun pouvoir d'intervention quant à la défense et aux jugements prononcés contre les inculpés. Les Français condamnés par ces tribunaux n'ont en effet pas le droit de faire assurer leur défense par des avocats français. Les autorités françaises ne sont pas tenues au courant des jugements prononcés contre leurs ressortissants, à l'exception des condamnations à mort. Les préfetures reçoivent à ce propos des «avis d'exécution», mais seulement après l'application de la condamnation à mort. Ces jugements ne deviennent définitifs qu'avec l'approbation du MBF. Cependant, Gaël Eismann rappelle qu'une série de mesures prises à Berlin, restreignant le champ de compétence des tribunaux militaires, oblige à relativiser l'importance de l'action de la juridiction militaire allemande en zone Sud. Le 12 avril 1943, une circulaire du chef de la police de sécurité et du SD autorise les commandos locaux du Sipo-SD à soustraire aux tribunaux militaires les civils coupables d'agressions contre l'occupant, s'ils risquent de n'être pas punis assez sévèrement. Le 1^{er} juillet 1944, le commandement suprême des forces armées allemandes ordonne que les auteurs «d'actes de sabotage» ou «d'actes terroristes» ne soient pas jugés par les tribunaux militaires¹⁰⁶. Les commandos d'exécution, formés par des membres du bataillon 200, appliquent les condamnations à mort à la Doua, à Villeurbanne¹⁰⁷. Ils sont également utilisés par le Sipo-SD à l'été 1944, dans le cadre de la répression extra-judiciaire.

104 Pour une histoire de la prison Montluc pendant l'Occupation, voir Claire VIEILLARD, *Montluc: la prison allemande de Lyon (novembre 1942-août 1944)*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Lumière Lyon 2, juin 2002.

105 AD Rhône, 3808 W 25, Dossier correspondances, Lettre du chef de bataillon Perrot au colonel chef de Bureau de sécurité militaire de la 14^e région, en réponse à une lettre du 11 janvier 1945, ayant pour objet l'activité des tribunaux militaires allemands pendant l'Occupation, Lyon, p. 1.

106 Gaël EISMANN, *L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du MBF, 1940-1944*, dans: ID., MARTENS (dir.), *Occupation et répression* (voir n. 7), p. 156-157.

107 Bruno PERMEZEL (dir.), *Montluc. Antichambre de l'inconnu (1942-1944)*, Lyon 1999, p. 12.

Les échecs essayés par les troupes allemandes sur le front de l'Est et la perspective d'un débarquement allié à l'Ouest amènent un renforcement des forces allemandes en France et un durcissement de la politique d'occupation¹⁰⁸. Des hommes connus pour leurs activités répressives à l'Est comme Werner Knab sont placés à la tête des commandos du Sipo-SD en zone Sud. Ils tentent de pallier le manque de personnel par des méthodes brutales, ce qui intimide la population civile mais ne parvient pas à enrayer les mouvements de Résistance¹⁰⁹. De plus, l'instauration du STO, ayant pour conséquence la formation des premiers maquis, et l'unification des mouvements de Résistance intérieure en 1943, encouragent une recrudescence des activités résistantes¹¹⁰. C'est dans ce cadre-là que sont organisées les premières opérations conjointes du Sipo-SD et de la Wehrmacht contre les maquis, au début de l'année 1944, qui s'appuient sur une série d'instructions durcissant les méthodes employées contre les maquisards: l'ordre du maréchal Sperrle du 3 février 1944¹¹¹, repris par le MBF le 12 février¹¹² et l'ordonnance du maréchal Keitel du 4 mars 1944¹¹³. Les instructions de Sperrle donnent l'ordre d'ouvrir le feu »même si celui-ci atteint aussi des innocents, fait regrettable dont la responsabilité incombe *exclusivement* [mot souligné dans le texte original] aux terroristes«, d'établir des barrages dans les périmètres concernés et d'arrêter toute personne s'y trouvant sans distinction de sa situation, enfin de perquisitionner et d'incendier les maisons d'où sont parties les attaques¹¹⁴. Ces ordres sont appliqués notamment par les unités mobiles dirigées par Barbie au printemps 1944 dans les régions de maquis. L'une de celle-ci a été rattachée à une section du 99^e bataillon de réserve de chasseurs alpins lors de l'opération »Frühling«, en avril 1944¹¹⁵. Ces unités se rendent coupables de plusieurs meurtres, dévalisent et incendient des maisons en guise de représailles¹¹⁶. Dans le cadre d'opérations de grande envergure, rassemblant unités de la Wehrmacht et hommes du Sipo-SD, ces instructions brouillent les frontières entre les domaines d'activité des militaires et des poli-

108 Hans-Ulrich THAMER, *Entscheidung im Westen? Frankreich in der deutschen Politik und Strategie 1944*, dans: Hans UMBREIT (dir.), *Invasion 1944*, Hambourg 1998, p. 1.

109 Bernd KASTEN, *Zwischen Pragmatismus und exzessiver Gewalt. Die Gestapo in Frankreich 1940–1944*, dans: Gerhard PAUL, Klaus-Michael MALLMANN (dir.), *Die Gestapo im Zweiten Weltkrieg. »Heimatfront« und besetztes Europa*, Darmstadt 2000, p. 370–377.

110 Jean-Marie GUILLON, *La Résistance au lendemain de la mort de Jean Moulin. Bilan d'ensemble*, dans: Jean-Pierre AZÉMA, François BÉDARIDA, Robert FRANK (dir.), *Jean Moulin et la Résistance*, Les Cahiers de l'IHTP 27 (1994), p. 45–58.

111 Texte du commandement en chef des forces armées allemandes sur le front Ouest, TMI XXIV, p. 242–243, cité par Rita THALMANN, *Ordre et sécurité: l'évolution de la politique d'occupation en France*, dans: MARTENS, VAÏSSE (dir.), (voir n. 5), p. 616.

112 CDCJ, CCCLXIV-3, Ordonnance du MBF, Objet: Lutte contre les bandes et le sabotage, 12 février 1944, cité d'après HUSSER, (voir n. 12), p. 148.

113 Ibid.

114 Texte du commandement en chef des forces armées allemandes sur le front Ouest, TMI XXIV, p. 242–243, cité par THALMANN, *Ordre et sécurité* (voir n. 111), p. 616.

115 Peter LIEB, *La 157^e division de réserve et la lutte contre les maquis dans le Jura et les Alpes françaises*, dans: Bernard GARNIER, Jean-Luc LELEU, Jean QUELLIEN (dir.), *La répression en France 1940–1945, Actes du colloque international, 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative*, Caen 2007, p. 292.

116 BA Ludwigsburg, B 162/30162, Acte d'accusation, Tribunal militaire permanent de Lyon, Bourelly, lieutenant-colonel de justice militaire, Suppléant du commissaire d'État près le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon, s. d., p. 61.

ciers. Les opérations sont organisées à Lyon par le général Niehoff, Knab et le général Karl Pflaum, commandant de la 157^e division de réserve. Les différents services ne remplissent pas les mêmes fonctions au sein de la lutte contre le maquis. D'après Peter Lieb, les crimes commis lors de ces opérations sont généralement imputables au Sipo-SD, responsable des activités de représailles et de l'exécution des prisonniers, tandis que la Wehrmacht est impliquée dans les questions purement militaires. D'ailleurs, un homme du Sipo-SD accompagne toujours chaque section de la Wehrmacht, pour s'occuper des mesures policières à l'encontre des résistants et des civils¹¹⁷. Cette répartition des tâches change à partir de mai 1944, lorsque le MBF émet de nouvelles directives qui partagent les responsabilités des représailles contre les maquisards entre les chefs militaires et ceux du Sipo-SD. Les soldats ont désormais le droit de fusiller des résistants et d'incendier leurs maisons, tout en étant couverts par leur hiérarchie. Les hommes du Sipo-SD gardent la main sur le contrôle des civils et des suspects, et remplissent la fonction de conseillers pour les questions policières. Au Sipo-SD de Lyon, c'est le SS-Hauptsturmführer Heger, arrivé fin juillet 1944 et membre de la section IV, qui est responsable de la liaison entre la Wehrmacht et le Sipo-SD lors des opérations contre le maquis de l'été 1944¹¹⁸. Néanmoins, le massacre de villages entiers et la création de »zones mortes« comme à l'Est de l'Europe sont très rares en France¹¹⁹. Cependant, c'est justement Werner Knab qui se rend coupable d'un des rares massacres de civils durant les grandes opérations contre le maquis. Il exige en outre que tout prisonnier soit livré au Sipo-SD, jugeant les tribunaux militaires superflus¹²⁰.

La répression extra-judiciaire: mesures de représailles et massacres »sauvages« de l'été 1944

Au fur et à mesure de l'intensification des actions de Résistance – sous la forme notamment d'attentats destinés à paralyser l'action des services allemands¹²¹ –, le Sipo-SD lyonnais procède à l'application de mesures de représailles qui se traduisent par les exécutions sommaires de prisonniers de Montluc. Ces mesures atteignent leur paroxysme au cours de l'été 1944: pas moins de 669 internés de la prison Montluc sont exécutés entre le 8 avril et le 20 août 1944 en région lyonnaise¹²². Ces massacres »sauvages« diffèrent des massacres de populations civiles comme à Oradour-sur-

117 LIEB, Wehrmacht, Waffen-SS et Sipo-SD (voir n. 92), p. 8.

118 AD Rhône, 3808 W 25, Synthèse des services spéciaux (voir n. 28), p. 9.

119 LIEB, Konventioneller Krieg (voir n. 7), p. 298.

120 LIEB, La 157^e division de réserve (voir n. 115), p. 293.

121 Ces attentats s'inscrivent dans la mise en place des différents plans de la Résistance destinés à paralyser l'occupant par le sabotage de chemins de fer, d'installations électriques et industrielles, des lignes de téléphone, etc. Voir Alban VISTEL, *La nuit sans ombres*, Paris 1970. Les actes de sabotage et les attentats sont nombreux au printemps 1944, particulièrement à Lyon. Pour la période entre le 29 mars et le 1^{er} avril, on ne dénombre pas moins de 111 attentats pour le secteur de l'état-major principal de liaison de Lyon, 49 pour celui de Clermont-Ferrand, et trois pour celui de Marseille. Voir AN, AJ 40/965, Rapport quotidien de la section Ic du commandant de la région militaire France-Sud, Lyon, 2 avril 1944, p. 2.

122 Serge BARCELLINI, Annette WIEVIORKA, *Passant, souviens-toi! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale*, Paris 1999, p. 344.

Glane ou à Tulle, car il s'agit de prisonniers fusillés sans aucune forme de procès par des commandos d'exécution. Plusieurs facteurs d'explication permettent d'inscrire ces massacres dans les événements de l'été 1944.

Les prisons lyonnaises connaissent alors un grave problème de surpopulation. C'est le cas de la prison allemande de Montluc comme des prisons françaises Saint-Paul et Saint-Joseph, où sont également enfermés des résistants. Les lignes de chemin de fer subissent les bombardements alliés, rendant difficiles, voire impossibles les transports de prisonniers vers les divers camps de transit. Le dernier convoi lyonnais du 11 août 1944, qui déporte des juifs et des résistants, se dirige directement vers Auschwitz, sans passer par Drancy¹²³.

Pour empêcher que les résistants ne tombent entre les mains des troupes alliées, Oberg ordonne la liquidation des prisons¹²⁴. Ainsi, de nombreux prisonniers de Montluc sont massacrés¹²⁵ au cours «d'opérations de nettoyage» à Lyon-même et en périphérie¹²⁶. Ces massacres sont commis sous couvert d'actions contre les partisans ou d'opérations de représailles¹²⁷. Ils forment la part la plus importante des massacres commis à Lyon et en région lyonnaise. Les prisonniers les plus «gênants» sont tués en priorité¹²⁸. Ces actions sont utilisées comme moyen de dissuasion et d'intimidation de la population civile, pour l'empêcher de se joindre aux mouvements de Résistance¹²⁹. Cependant, l'occupant semble vouloir éviter une trop grande visibilité de ces exécutions, emmenant les groupes de prisonniers par camions en périphérie de la ville, pour des exécutions en rase-campagne, afin peut-être d'éviter le risque d'un soulèvement de la population. Une impression de désorganisation et d'urgence se dégageait de ces massacres.

Les résistants internés ne sont pas les uniques victimes de ces mesures de répression – une partie des personnes tuées est juive. Ahrlich Meyer estime qu'environ 1000 juifs ont été assassinés de cette manière en France¹³⁰. À Lyon, 72 prisonniers de la «baraque aux juifs» de Montluc sont fusillés les 17 et 18 août sur l'aérodrome Lyon-Bron¹³¹. Lors de travaux d'exhumation effectués en septembre 1944, il a été constaté que les victimes juives avaient entre 16 et 75 ans¹³². Leur meurtre ne peut donc pas s'inscrire dans une visée stratégique comme celui de résistants, au moment

123 Sorj CHALANDON, Pascale NIVELLE, *Crimes contre l'humanité. Barbie-Touvier-Bousquet-Papon*, Paris 1998, p. 21.

124 *Ibid.*

125 Le terme «fusillés» devant être réservé pour les exécutions des condamnés à mort dans le cadre de la répression «légale». Voir Hélène GUILLON, *Approche de la répression extrajudiciaire à l'été 1944*, dans: GARNIER, LELEU, QUELLIEN (dir.), *La répression en France* (voir n. 115), p. 316.

126 Bruno PERMEZEL donne la liste des 13 massacres dont le nombre de victimes est supérieur à 18, perpétrés dans les communes et la campagne entourant Lyon, voir Permezel (dir.), *Montluc*. (voir n. 107), p. 12.

127 MEYER, *Täter im Verhör* (voir n. 57), p. 215.

128 GUILLON, *Approche de la répression extrajudiciaire* (voir n. 125), p. 320.

129 KASTEN, *Zwischen Pragmatismus und exzessiver Gewalt* (voir n.), p. 370–377.

130 MEYER, *Täter im Verhör* (voir n. 57), p. 215. Il s'appuie sur des chiffres donnés par Serge KLARSFELD, *Vichy-Auschwitz: Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France, 1943–1944*, Paris 1985, p. 320.

131 MEYER, *ibid.*, p. 215.

132 Voir Commissariat de la République (dir.), *Mémorial de l'oppression. Fascicule N° 1. Région Rhône-Alpes*, Lyon [1945] 1984, p. 135–136.

de l'avancée alliée en France¹³³. Si les massacres de personnes juives forment un pourcentage plutôt faible de l'ensemble des exécutions sommaires, ils sont révélateurs de la dimension idéologique de la répression extrajudiciaire de l'été 1944¹³⁴.

Les bourreaux sont, pour le massacre de Lyon-Bron, le commando spécial IV E Jerzy-Fichte, ainsi que le commando de surveillance de la 11^e compagnie du régiment de sûreté 200¹³⁵. Les conditions d'exécution de beaucoup d'autres massacres de la région lyonnaise sont plutôt obscures, mais il semble que le Sipo-SD porte une grande part de responsabilité. Des soldats de la Wehrmacht et des miliciens auraient également participé au massacre de Saint-Genis-Laval¹³⁶. Comme pour les autres mesures répressives, ces massacres de l'été 1944 se déroulent dans le cadre du partage des tâches et des responsabilités entre militaires et policiers. Le Sipo-SD de Knab se distingue jusqu'à la fin de l'Occupation par l'application d'ordres particulièrement violents, aux visées stratégiques mais également idéologiques.

Conclusion

L'étude des sources allemandes de l'occupation à Lyon permet d'éclairer l'organisation des différents services de l'appareil d'occupation et leurs responsabilités respectives dans la mise en place et l'application des politiques de répression et de persécution. Lors de l'invasion de la zone Sud en novembre 1942, les services militaires et policiers mettent en place un réseau dirigé depuis Lyon qui s'étend sur toute la «région militaire France-Sud». Celle-ci se situe sous l'autorité du général Heinrich Niehoff, subordonné tout d'abord à l'Oberbefehlshaber West puis directement au MBF à partir du 1^{er} août 1943. Le Sipo-SD lyonnais est dirigé par Werner Knab, qui s'inspire lors de la lutte contre les maquis et lors des massacres de l'été 1944 de méthodes répressives utilisées en Ukraine, où il a servi dans l'Einsatzgruppe C et comme chef de la section IV du Sipo-SD de Kiev. Il est secondé par Klaus Barbie, chef de la Gestapo lyonnaise qui mène personnellement rafles et commandos d'exécution. En raison du manque de personnel, les membres du Sipo-SD s'appuient sur les militaires et des groupes collaborationnistes français, notamment le MNAT de Francis André. Les soldats de la Wehrmacht participent à la répression judiciaire et extra-judiciaire dans le cadre des opérations militaro-policières contre les maquis et lors de la liquidation des prisons lyonnaises à l'été 1944. Les politiques répressives mises en place depuis Lyon entre 1942 et 1944 relèvent donc d'un partage des tâches entre militaires et policiers et sont appliquées de manière particulièrement sévère. La répression atteint son paroxysme lors des massacres «sauvages» de juifs et de résistants dans les derniers mois de l'occupation allemande à Lyon, avant le retrait des troupes le 3 septembre 1944.

133 Les Alliés débarquent en Provence le 15 août 1944. MEYER, *Täter im Verhör* (voir n. 57), p. 216.

134 GUILLON, *Approche de la répression extrajudiciaire* (voir n. 125), p. 320.

135 MEYER, *Täter im Verhör* (voir n. 57) p. 218-220.

136 GUILLON, *Approche de la répression extrajudiciaire* (voir n. 125), p. 321.